



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250210-2025FEVDEL27-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 4 février 2025
Séance du Conseil Municipal : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Véronique BESSE
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Luc SOULARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Fanny GIRARD
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 31

Secrétaire de séance : Joseph LIARD

27- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « KILOMÉTRIQUES » AUX CLUBS SPORTIFS

Pour rappel, la subvention «Déplacements» est calculée selon un barème maximum de 0,10 € / km sur la distance aller-retour, avec une franchise kilométrique de 400 km. Un accompagnateur est pris en compte par groupe de 8 sélectionnés. Un plafond de 1 000 € maximum par déplacement est arrêté. Le calcul est le suivant:



Montant de la subvention totale = reste subventionnable x barème du km x nombre de personnes

➤ **Vélo Club Les Herbiers :**

Par courrier du 28 décembre 2024, l'association « Vélo Club Les Herbiers » a sollicité une subvention pour ses déplacements aux Championnats « VTT » sur l'année 2024.

Déplacements	Nombre de participants	Nombre d'accompagnateurs	Distance Aller – retour	Franchise	Reste subventionnable	Barème du km	Montant de la subvention
30/06/2024 – L'ESPEROU (30) Championnat de France	1	1	1 560 km	400 km	1160 km	0,10 €	232 €
TOTAL							232 €

➤ **Twirling :**

Par courrier du 18 juin 2024, l'association «Les Herbiers Twirling» a sollicité une subvention pour ses déplacements aux Championnats sur l'année 2024.

Déplacements	Nombre de participants	Nombre d'accompagnateurs	Distance Aller – retour	Franchise	Reste subventionnable	Barème du km	Montant de la subvention
8-9/06/2024 - Championnat de France N1- Brest (29)	23	3	750 km	400 km	350 km	0,10 €	910 €
2/06/2024 - Championnat de France N2- Villeurbanne (69)	19	3	1 300 km	400 km	1100 km	0,10 €	(2420 €) Plafond à 1000€
TOTAL							1 910 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le budget principal 2025,
 Vu les demandes de subventions émise par les associations dans le cadre de leurs activités,
 Vu l'avis favorable de la commission « Famille et cadre de vie » du 22 janvier 2025,
 Vu le rapport de Lilian BOSSARD,

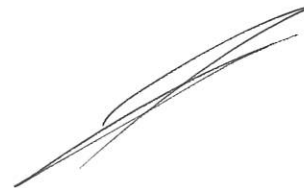
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le versement des subventions sus-désignées,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à procéder aux mandatements correspondants, les crédits nécessaires étant prélevés au compte 40-65748-SUBDEPL du budget primitif 2025, au titre de l'enveloppe des subventions réservée aux sports,
- autorise Monsieur le Maire, ou la conseillère déléguée, à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dès lors que le montant total des subventions dépasse la somme de 23 000 €.

Joseph LIARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2025
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2025
Notifié le :